



PLAN D'AFFECTATION CANTONALE N°354
valant permis de construire
"GRAND VERNEY 3"
 COMMUNE DE COSSONAY

EXTENSION DE LA DÉCHARGE DE TYPE B
 DE "GRAND VERNEY"

Soumis à l'enquête publique à
 Cossonay le au
 La Syndique : Le Secrétaire :

Le Directeur général de la Direction générale
 du territoire et du logement :
 Lausanne, le

Approuvé par le Département compétent
 Le Chef du Département :
 Lausanne, le

IMPACT - CONCEPT SA
 Echelle : 2'000
 Date : 06.08.2022
 Dessiné : AD
 Vu : CB

LEGENDE DU PLAN

"GRAND VERNEY 3"

- Périmètre du PAC "Grand Verney 3"
- Périmètre du permis de construire

AFFECTATION TEMPORAIRE

- Zone d'extraction et de dépôt de matériaux 18 LAT

AFFECTATION APRES REMISE EN ETAT

- Zone agricole 16 LAT
- Zone agricole protégée 16 LAT
- Zone de protection de la nature et du paysage 17 LAT
- Zone des eaux 17 LAT
- Zone de desserte 18 LAT

PLAN DE DETAIL

- Autres périmètres superposés - aire de la décharge
- Autres périmètres superposés - aire attenante
- Autres périmètres superposés - périmètre pour la mise en dépôt de matériaux de type B
- Autres périmètres superposés - périmètre des constructions et installations
- Courbes de niveau du terrain réaménagé avec altitude
- Accès

Aménagements

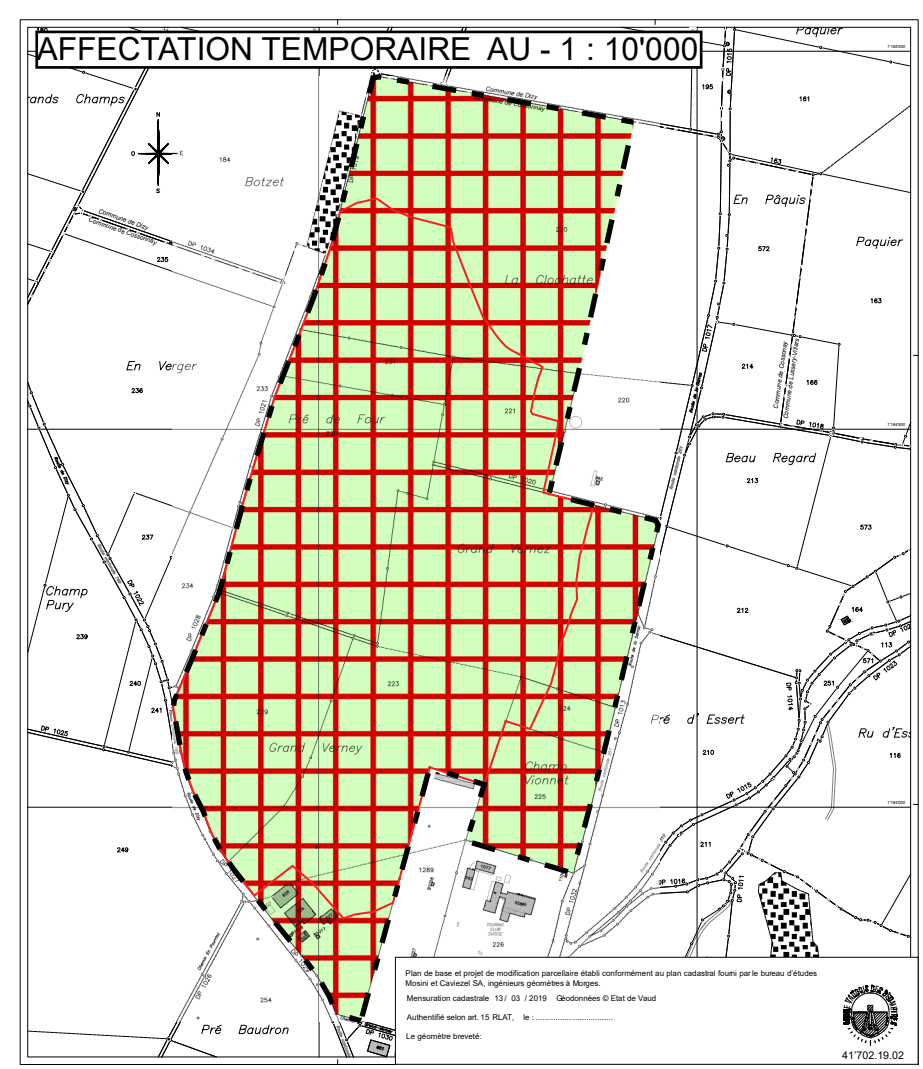
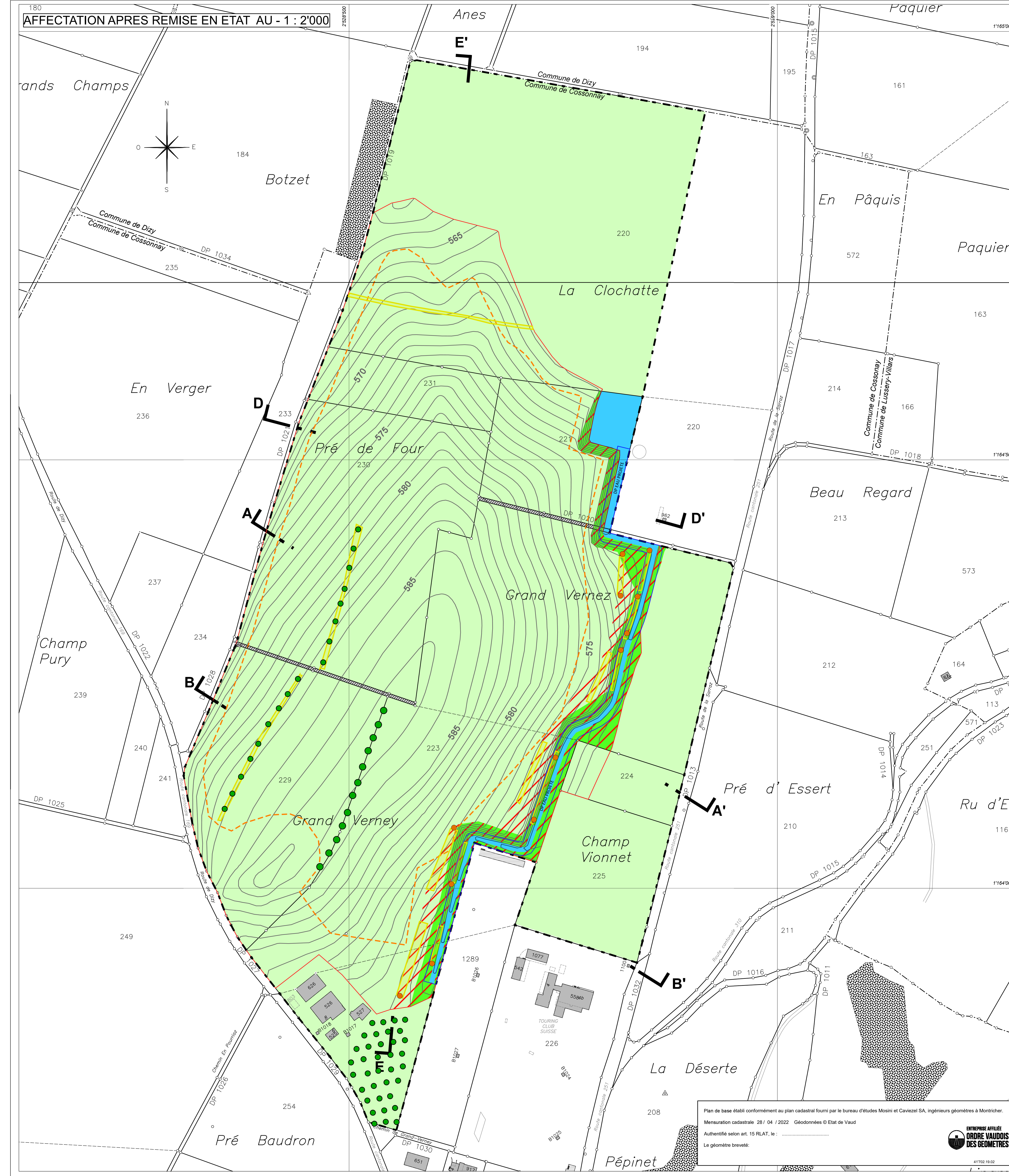
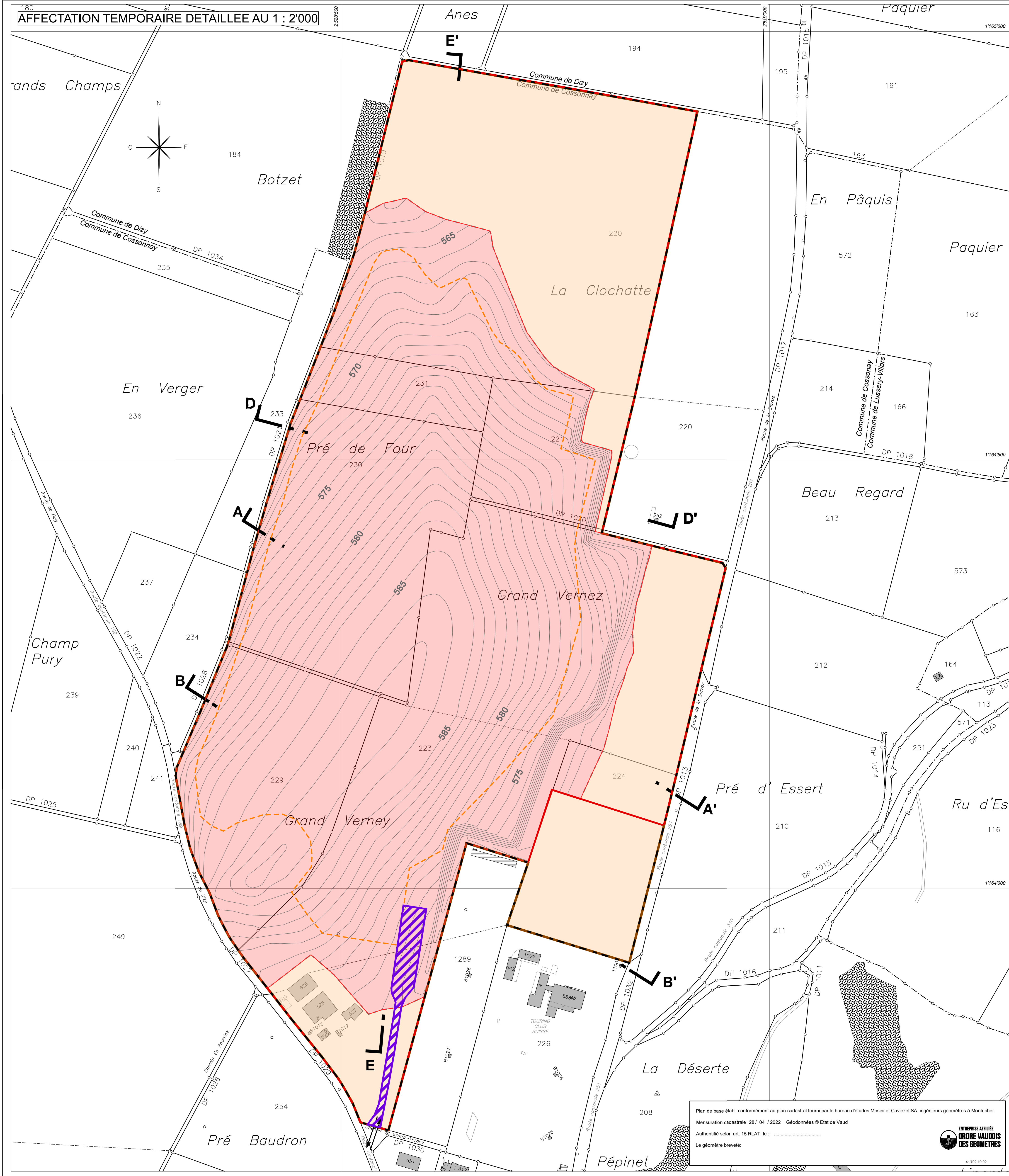
- Hales
- Murgiers et tas de branches
- Arbres

Éléments indicatifs :

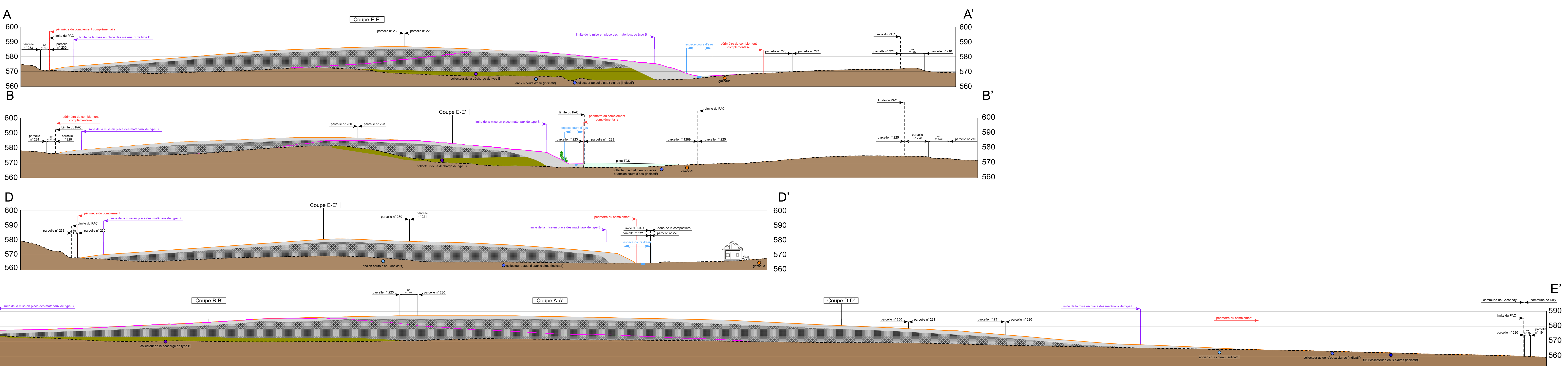
- Périmètre de comblement
- Espace réservé aux eaux

Légende des profils :

- Matériaux de type A
- Matériaux de type B
- Matériaux mis en décharge particulièrement peu perméables
- Topographie du terrain naturel
- Matériaux en place
- Comblement selon le projet d'extension de la décharge de "Grand Verney"
- Comblement selon le précédent PPA "Grand Verney 2" (2013)



PROFILS Echelle 1:1'000



PROPRIETAIRES

Commune	Parcelle(s)	Propriétaire(s)
Cossonay	220, 221, 231	DEVENGE François-Philippe
Cossonay	223	DESPOIS Claude
Cossonay	224	DESPOIS Claude et Verena
Cossonay	229	ORLLATI (VD) SA
Cossonay	230	JAKUIER Alain
Cossonay	225	MAGNOLLY Françoise (Hors permis de construire)

